

*États financiers trimestriels consolidés de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 septembre 2005*

*(non vérifiés)*

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan consolidé

Au 30 septembre 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	<u>30 September 2005</u>	<u>31 March 2005</u>	<u>30 September 2004</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	77 860 755 \$	59 001 705 \$	44 421 039 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	216 518	19 468	13 424
Locaux et matériel	4 133	4 040	1 051
Autres actifs	1 585	3 359	1 762
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>78 082 991 \$</b>	<b>59 028 572 \$</b>	<b>44 437 276 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 2)	287 126	279 430	183 102
Montant payables au titre des opérations en cours	765 100	147 488	29 802
Créditeurs et charges à payer	31 524	21 875	8 890
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 083 750</b>	<b>448 793</b>	<b>221 794</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>76 999 241 \$</b>	<b>58 579 779 \$</b>	<b>44 215 482 \$</b>
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :</b>			
Capital-actions (note 4)	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	14 097 169 \$	7 952 988	3 389 171
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 5)	62 902 072 \$	50 626 791	40 826 311
<b>ACTIF NET</b>	<b>76 999 241 \$</b>	<b>58 579 779 \$</b>	<b>44 215 482 \$</b>

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante du présent état.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé des résultats

### et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation

Périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 septembre 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2005	2004	2005	2004
<b>REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)</b>	<b>3 960 878 \$</b>	171 345 \$	<b>6 166 233 \$</b>	432 211 \$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>				
Salaires et avantages sociaux	5 127	3 139	10 271	6 047
Frais généraux	4 608	3 132	8 936	5 649
Honoraires de services professionnels et services-conseils	2 100	1 144	2 845	2 135
	<b>11 835</b>	7 415	<b>22 052</b>	13 831
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>3 949 043</b>	163 930	<b>6 144 181</b>	418 380
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>10 148 126</b>	3 225 241	<b>7 952 988</b>	2 970 791
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>14 097 169 \$</b>	3 389 171 \$	<b>14 097 169 \$</b>	3 389 171 \$

## État consolidé de l'évolution de l'actif net

Périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 septembre 2005

(non vérifié)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2005	2004	2005	2004
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>68 392 196 \$</b>	38 603 195 \$	<b>58 579 779 \$</b>	32 795 346 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>				
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	8 314 813	6 403 029	18 962 363	11 956 428
Transferts au Régime de pensions du Canada	(3 656 811)	(954 672)	(6 687 082)	(954 672)
Bénéfice net provenant de l'exploitation	3 949 043	163 930	6 144 181	418 380
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b>8 607 045</b>	5 612 287	<b>18 419 462</b>	11 420 136
<b>ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>76 999 241 \$</b>	44 215 482 \$	<b>76 999 241 \$</b>	44 215 482 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante du présent état.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2005

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 September 2005	31 March 2005	30 September 2004
<b>ACTIONS (note 2)</b>			
Canada			
Placements sur les marchés publics	22 919 413 \$	21 044 008 \$	19 839 808 \$
Placements sur les marchés privés	532 476	511 969	359 627
	<b>23 451 889</b>	<b>21 555 977</b>	<b>20 199 435</b>
Étranger			
Placements sur les marchés publics	17 292 093	12 646 146	9 330 924
Placements sur les marchés privés	2 958 084	2 393 996	1 847 580
	<b>20 250 177</b>	<b>15 040 142</b>	<b>11 178 504</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS<sup>1</sup></b>	<b>43 702 066</b>	<b>36 596 119</b>	<b>31 377 939</b>
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2c)</b>			
Placements immobiliers sur les marchés publics	1 014 367	384 000	336 985
Placements immobiliers sur les marchés privés	1 745 052	638 200	451 928
Obligations indexées sur l'inflation	1 492 037	-	-
Placements en infrastructure sur les marchés privés	338 738	230 125	55 792
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL<sup>2</sup></b>	<b>4 590 194</b>	<b>1 252 325</b>	<b>844 705</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Obligations (note 2d)	13 259 935	8 507 114	3 912 029
Titres du marché monétaire	15 374 177	12 066 774	7 974 071
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE<sup>3</sup></b>	<b>28 634 112</b>	<b>20 573 888</b>	<b>11 886 100</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	453 170	240 168	132 173
Dividendes à recevoir	92 484	85 536	63 442
Intérêts courus	388 729	253 669	116 680
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS<sup>4</sup></b>	<b>934 383</b>	<b>579 373</b>	<b>312 295</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>77 860 755</b>	<b>59 001 705</b>	<b>44 421 039</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Dette sur les biens immobiliers (note 2c)	( 256 502)	( 241 752)	( 169 207)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	( 30 624)	( 37 678)	( 13 895)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS<sup>5</sup></b>	<b>( 287 126)</b>	<b>( 279 430)</b>	<b>( 183 102)</b>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>77 573 629 \$</b>	<b>58 722 275 \$</b>	<b>44 237 937 \$</b>

Le coût des placements s'établit comme suit :

<sup>1</sup> Actions : 30 septembre 2005 - 36 864 888 \$; 31 mars 2005 - 32 140 629 \$; 30 septembre 2004 - 29 503 563 \$

<sup>2</sup> Placements à rendement réel : 30 septembre 2005 - 4 435 812 \$; 31 mars 2005 - 1 222 360 \$; 30 septembre 2004 - 885 612 \$

<sup>3</sup> Placements à revenu fixe de valeur nominale : 30 septembre 2005 - 28 716 963 \$; 31 mars 2005 - 20 613 699 \$; 30 septembre 2004 - 11 902 738 \$

<sup>4</sup> Sommes à recevoir sur les placements : 30 septembre 2005 - 482 358 \$; 31 mars 2005 - 339 677 \$; 30 septembre 2004 - 180 438 \$

<sup>5</sup> Passif liés aux placements : 30 septembre 2005 - 250,505 \$; 31 mars 2005 - 234,259 \$; 30 septembre 2004 - 168,029 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante du présent état.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2005

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 September 2005		31 March 2005		30 September 2004	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>						
Canada	30 888 331 \$	39.8 %	27 668 469 \$	47.1 %	24 621 256 \$	55.7 %
Étranger	23 421 334	30.2 %	20 882 401	35.6 %	14 192 812	32.1 %
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT REEL</b>						
Immobilier <sup>2</sup>	2 502 917	3.2 %	780 448	1.3 %	619 706	1.4 %
Infrastructure	338 738	0.4 %	230 125	0.4 %	55 792	0.1 %
Obligations indexées sur l'inflation <sup>3</sup>	2 316 385	3.0 %	-	0.0 %	-	0.0 %
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>						
Obligations <sup>3</sup>	13 616 444	17.6 %	8 749 337	14.9 %	4 025 621	9.1 %
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	4 489 480	5.8 %	411 495	0.7 %	722 750	1.6 %
	<b>77 573 629 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>58 722 275 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>44 237 937 \$</b>	<b>100.0 %</b>

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants.

<sup>2</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2c.

<sup>3</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir.

<sup>4</sup> Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir sur les titres du marché monétaire.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante du présent état

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ils comprennent la fraction proportionnelle de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2005 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de la période courante.

#### b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

- i) Le cours de clôture des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie au moins annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de perte de valeur permanente.
- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf indication de perte de valeur permanente.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers publics.
- vii) La juste valeur des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

- viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.

## 2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004 et se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2007 (voir la note 2d). S'y ajoute une réserve de fonctionnement en espèces qui sera transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005. Au 30 septembre 2005, l'actif résiduel encore à transférer consiste en titres de créance d'une valeur totale d'environ 12,7 milliards de dollars au coût (20,1 milliards de dollars au 31 mars 2005; 27,7 milliards de dollars au 30 septembre 2004).

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 30 septembre 2005.

### a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés pour reproduire le rendement d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations étrangères indexées sur l'inflation pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre des paiements d'actions et d'obligations indexées sur l'inflation. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu'à des contrats de change à terme pour accroître ou réduire l'exposition souhaitée au marché des titres sous-jacents ou aux mouvements de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 30 septembre s'établissent comme suit :

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 septembre 2005		31 mars 2005		30 septembre 2004	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	7 025 490 \$	410 952 \$	5 918 228 \$	206 321 \$	4 339 601 \$	122 005 \$
Contrats à terme standardisés d'actions	3 467 910	6 407	6 061 262	(6 190)	2 975 246	(723)
Contrats de change à terme	2 538 995	4 693	2 093 348	2 359	1 397 882	(3 004)
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	823 854	494	-	-	-	-
Total	13 856 249 \$	422 546 \$	14 072 838 \$	202 490 \$	8 712 729 \$	118 278 \$

### b) *Placements en actions de sociétés fermées*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant les trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2005, des frais de gestion s'élevant respectivement à 17,5 millions de dollars et à 37,9 millions de dollars (13,1 millions de dollars et 28,9 millions de dollars respectivement pour les trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2004) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés.

### c) *Placements à rendement réel*

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 septembre 2005, la quote-part de la filiale dans ces placements comprend 1 745 052 \$ d'actifs (638 200 \$ au 31 mars 2005; 451 928 \$ au 30 septembre 2004) et 256 502 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (241 752 \$ au 31 mars 2005; 169 207 \$ au 30 septembre 2004) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,55 % et une échéance de deux à 21 ans.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

L'Office fait actuellement appel à la propriété directe et à des arrangements de sociétés en commandite pour investir dans de l'infrastructure. Ces placements constituent des participations dans des entités investissant dans de l'infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles. Les frais de gestion des placements en infrastructure sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant les trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2005, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite ont été nuls (0,9 million de dollars et 1,1 million de dollars respectivement pour les trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2004).

### d) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 2 360 646 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été transférés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2005.

Les titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires et achetés par le RPC avant 1998 sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de renouveler, à leur gré, ces obligations pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les titres de créance non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

En juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquérir des titres de créance de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des titres de créances non négociables émis par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les titres de créance de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Les échéances des obligations au 30 septembre 2005, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Échéance				
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations du gouvernement du Canada	605 541 \$	1 047 913 \$	38 375 \$	- \$	1 691 829 \$
Obligations des provinces et des territoires	620 771	3 917 519	2 294 584	4 735 232	11 568 106
Total	1 226 312 \$	4 965 432 \$	2 332 959 \$	4 735 232 \$	13 259 935 \$

### e) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 septembre 2005, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1 454 millions de dollars (1 423 millions de dollars au 31 mars 2005; 671 millions de dollars au 30 septembre 2004). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 1 529 millions de dollars (1 496 millions de dollars au 31 mars 2005; 705 millions de dollars au 30 septembre 2004).

### 3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 mars 2005; 1,5 milliard de dollars au 30 septembre 2004) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme. Au 30 septembre 2005, le total des montants tirés sur les facilités de crédit est nul (néant au 31 mars 2005; néant au 30 septembre 2004).

### 4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille.

L'Office a la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des prestations et des dépenses du RPC. Conformément à l'accord (voir la note 2), les transferts

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

mensuels de la réserve de fonctionnement en espèces à l'Office ont servi à réduire les espèces restituées au RPC pour les prestations et dépenses (voir plus haut). Le transfert de la réserve de fonctionnement en espèces du RPC a été achevé en août 2005.

Le total des 8 314 813 \$ transférés à l'Office pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2005 comprend 2 360 646 \$ d'obligations, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 5 954 167 \$ d'espèces. Au cours de la même période, un total de 3 656 811 \$ (net du droit à 1 086 988 \$ de la réserve de fonctionnement en espèces) a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Au 30 septembre 2005, les transferts cumulatifs de 62 902 072 \$ (50 626 791 \$ au 31 mars 2005; 40 826 311 \$ au 30 septembre 2004) du RPC correspondent aux transferts de 76 258 114 \$ du RPC (57 295 751 \$ au 31 mars 2005; 41 780 983 \$ au 30 septembre 2004), net des 13 356 042 \$ transférés au RPC (6 668 960 \$ au 31 mars 2005; 954 672 \$ au 30 septembre 2004).

### **6. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS**

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2c des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2005	2004	2005	2004
Actions	3 892 863 \$	90 687	5 633 356 \$	343 348 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(14 654)	(2 022)	(22 040)	(2 634)
	<b>3 878 209</b>	88 665	<b>5 611 316</b>	340 714
Placements à rendement réel	144 610	(324)	187 441	11 732
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(2 306)	(874)	(3 020)	(1 851)
	<b>142 304</b>	(1 198)	<b>184 421</b>	9 881
Revenu fixe nominal	(59 635)	83 878	370 496	81 616
Revenu de placement, net des frais de gestion externe <sup>1</sup>	<b>3 960 878 \$</b>	171 345	<b>6 166 233 \$</b>	432 211 \$

<sup>1</sup>Comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin du trimestre, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de sociétés en commandite et fiduciaires, ainsi que le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés, net des frais de gestion externe des placements.

## 7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 septembre 2005, ces engagements restants totalisent 6,7 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars au 31 mars 2005; 4,5 milliards de dollars au 30 septembre 2004).

Au 30 septembre 2005, l'organisme a pris des engagements de 26,5 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 mars 2005; 6,3 millions de dollars au 30 septembre 2004) au titre de baux sur les neuf prochaines années.

## 8. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et à diverses contreparties dans le cadre de ses conventions standard d'indemnisation. Selon ces conventions, l'Office peut être obligé d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

---

potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.

### 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 21 octobre 2005, une nouvelle société (« Newco »), appartenant à un consortium auquel l'Office participe dans une proportion de 50 %, a effectué l'acquisition de la société O&Y Properties Corporation, notamment de sa participation d'environ 41 % dans la fiducie de placement immobilier O&Y Real Estate Investment Trust (« O&Y REIT »).

Le 17 octobre 2005, il a également été annoncé que toutes les conditions de l'offre publique d'achat des parts avec droit de vote limité de O&Y REIT faite par Newco avaient été remplies ou abandonnées et que celle-ci avait par la suite pris livraison et effectué le règlement de 51 % additionnels de ces parts. Le consortium entend faire effectuer à O&Y REIT une autre opération d'acquisition, consistant à racheter contre espèces toutes les parts avec droit de vote limité en circulation de O&Y REIT. Il a convoqué une assemblée des détenteurs de parts de O&Y REIT fixée au 28 novembre 2005 pour faire approuver cette opération. Étant donné que Newco a acquis la majorité des parts minoritaires avec droit de vote limité dans le cadre de l'offre publique d'achat, elle pourra exercer les votes rattachés à ces parts en faveur de l'opération d'acquisition subséquente et assurer ainsi l'approbation de cette opération. Dans le cadre de l'opération d'acquisition subséquente, d'autres opérations seront effectuées, par suite desquelles l'Office deviendra propriétaire de 50 % des actifs sous-jacents de O&Y REIT. La contrepartie combinée totale concernée par cette acquisition, compte tenu de la prise en charge de la dette, s'élève à environ 2 milliards de dollars. L'investissement net de l'Office totalisera environ 600 millions de dollars.